

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation**

06 juin 2007

L'an deux mille sept

**Date d'affichage**

06 juin 2007

Le onze juin à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 18

**Étaient présents :**

MM. Noël LEVILLAIN, Sonia LEROY, Josiane POULLARD, Paul RACÉ, Daniel WOLOWICZ, René DUREL, Gérard BOUET, Françoise BOES, Clarisse COURTOIS, Daniel COURAGE, Jean MARTIN, Sandrine LELOUTRE

Présents : 12

Votants : 15

Formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

MM. Roger HUE, Christian ZURITA et Sylvie OLMO

**Absents représentés :**

Monsieur Patrick MARAIS a donné pouvoir à Madame Sonia LEROY

Madame Laurence NICAISE a donné pouvoir à Madame Josiane POULLARD

Madame Virginie BOUVET a donné pouvoir à Monsieur Paul RACE

Monsieur René DUREL a été élu secrétaire.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 avril 2007.

**POINT 01 : MARCHÉ POLE SOCIAL – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE  
DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-21-1 DU CODE GENERAL DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre des procédures de marchés publics, il est possible au conseil municipal de délibérer avant le lancement de la procédure plutôt qu'à la conclusion. Obligation est faite de préciser l'objet et le montant du marché.

Le Marché « Création d'un Pôle Social » est passé sous la forme d'un marché de travaux à procédure adaptée de type appel d'offre ouvert d'un montant HT estimé de 161 500,00 € détaillé comme suit :

- Gros œuvre : 35 000 €
- Menuiseries extérieures : 10 000 €
- Menuiseries intérieures : 16 000 €
- Revêtements de sols : 7 000 €
- Revêtements muraux : 18 000 €
- Plafonds suspendus : 5 000 €
- Electricité : 30 000 €
- Plomberie : 5 500 €
- Ascenseur : 35 000 €

La durée des travaux est estimée à 3 mois.

Pour permettre de procéder, dans les meilleurs délais, à l'attribution de ce marché, il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure relative à ce marché

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à lancer la procédure relative à ce marché

#### **POINT 02 : CREATION D'UN POLE SOCIAL : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT**

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du réaménagement du centre bourg l'objectif de la municipalité est de regrouper les services sociaux de la commune et du département dans un même lieu et de localiser celui-ci en centre-ville.

L'agrandissement du C.L.S.H. prévu en fin d'année 2007 occupera les locaux actuels du centre social rue Jean Jaurès. La libération du logement situé au dessus des services techniques communaux offre la possibilité de réaliser cet objectif.

Le département peut soutenir cette démarche par l'attribution d'une subvention « Aide aux Bâtiments Communaux » c'est pourquoi il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter le département pour l'attribution de celle-ci au taux maximum.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention

#### **POINT 03 : REHABILITATION ACCUEIL MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT**

Monsieur Daniel WOLOWICZ, Maire Adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de la médiathèque et de la salle des actes, une liaison est prévue.

En perspective de son ouverture et compte tenu que l'accès principal de la salle des actes est toujours prévu par la mairie, il convient de rénover l'accueil de celle-ci.

De plus ces travaux permettront d'améliorer l'accès aux services communaux de personnes à mobilité réduite ou utilisant landaus et autres véhicules d'enfant.

Le Département peut soutenir cette démarche par l'attribution d'une subvention « Aide aux Bâtiments Publics » c'est pourquoi il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter le département pour l'attribution de celle-ci au taux maximum.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

#### **POINT 04 : CREATION DE POSTES POUR LES CHANTIERS JEUNES**

Madame Sonia LEROY, Maire adjointe, rappelle aux membres du Conseil Municipal, que chaque année la commune propose la mise en place de chantiers jeunes pour la période estivale.

Ceux-ci ont pour objectifs de permettre aux jeunes, une reconnaissance de la citoyenneté dans la collectivité, le rapprochement des publics 16-25 ans avec l'institution municipale et la prise de connaissance des activités professionnelles de la commune.

Elle propose pour cet été de recruter quarante jeunes à raison de 28 heures maximum par semaine.

Ils seront soit recrutés au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à l'indice brut 281, soit en qualité d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à l'indice 281.

Leur répartition dans les services municipaux se fera suivant les capacités d'accueil et les besoins des différents services.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le recrutement de quarante jeunes en « chantiers jeunes » pour l'été 2007.

#### **OBJET 2007-06-05 TRANSFORMATIONS DE POSTES**

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, rappelle que la mise en œuvre de la réforme de la catégorie C a déjà fait l'objet d'une délibération au Conseil Municipal de février.

Pour les grades d'ASEM et d'Adjoint technique, un reclassement est prévu pour les ASEM de 2<sup>o</sup> classe comme ASEM de 1<sup>o</sup> classe et pour les anciens Adjoints techniques comme Adjoints techniques de 1<sup>o</sup> classe.

La commune ne comprenant qu'un seul agent dans chacun des grades concernés, il est proposé de procéder au reclassement dès la première année. Si l'emploi d'adjoint technique de 1<sup>o</sup> classe existe déjà, il convient de créer un emploi d'ASEM de 1<sup>o</sup> classe à temps complet.

Par ailleurs, il est nécessaire de rectifier la délibération n° 2007-02-29 sur 2 points. D'une part, l'emploi de la filière culturelle transformé d'un temps non complet à 30h en temps

complet est un emploi d'assistant de conservation du patrimoine de 2° classe et non d'assistant qualifié. D'autre part, la réforme des mécanismes d'avancement de grade n'étant pas achevée, il convient de maintenir le 2° emploi d'agent de maîtrise.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal les créations de postes suivantes :

- Assistant de conservation du patrimoine de 2° classe à temps complet : 1
- ASEM de 1° classe à temps complet : 1
- Agent de maîtrise à temps complet : 1

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les créations de postes proposées.

#### **POINT 06 : COMPLEMENT AU PROGRAMME DE TRAVAUX 2007 A REALISER PAR LE SIER**

Monsieur Noel LEVILLAIN, Maire, rapporte aux membres du Conseil Municipal qu'un certain nombre de travaux d'éclairage public et d'effacement de réseaux ont été validés lors du Conseil Municipal de février. Le SIER de Cléon a pour mission de les réaliser pour le compte de la Commune. En complément il apparaît nécessaire d'intégrer à ce programme la finition de l'effacement du réseau rue Paul Eluard :

Montant total de l'opération : 11 577,28 € TTC

Participation de la Commune : 5452,48 €

Subvention du Syndicat Départemental : 4 400,00 €

TVA remboursée par le concessionnaire EDF : 1 724,80 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le complément au programme de travaux 2007 à réaliser par le SIER.

#### **POINT 07 : DECISIONS DU MAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis le dernier Conseil Municipal :

2007-21 : Maîtrise d'œuvre pour la conception et la rénovation de l'accueil de la mairie. Transformation du logement des services techniques en bureaux du Pôle Social

2007-22 : Maîtrise d'œuvre pour la restructuration, la conception et la réalisation du Centre de Loisirs

2007-23 : Construction en structure légère d'un local jeunes

2007-24 : Machine à affranchir

2007-25 : Entretien des espaces verts

2007-26 : Droits de stationnement

2007-27 : Géotechnicien : Aménagement du centre bourg

2007-28 : Avenant au contrat 2150096600 location longue durée d'un véhicule

2007-29 : Location longue durée de deux fourgonnettes Renault kangoo gnv

2007-30 : Création d'une aire de jeux petite enfance

2007-31 : Convention pour l'attribution d'une carte d'accès au gymnase Menant Oden et d'une clef d'accès au court de tennis extérieur

2007-32 : Réhabilitation de la salle informatique de l'école Louis Aragon

2007-33 : Avenant au contrat 2150096700 Location longue durée d'un véhicule  
2007-34 : Contrat avec l'association Qualité Street – art et troc 2007  
2007-35 : Amboile Contrat dératissage  
2007-36 : Amboile : Blattes  
2007-37 : Mission de bureau de contrôle et coordinateur en matière de sécurité pour la conception et la rénovation de l'accueil de la mairie, transformation du logement des services techniques en bureaux du pôle social  
2007-38 : Mission de bureau de contrôle et coordinateur en matière de sécurité pour la conception et la réalisation du centre de loisirs  
2007-39 : Mission de bureau de contrôle et coordinateur en matière de sécurité pour la construction en structure légère d'un local jeunes  
2007-40 : Tarif de référence concernant le séjour « Ile de Batz » dans le cadre d'Anima Jeunes – été 2007  
2007-41 : Contrat pour la fourniture électrique de courte durée au tarif jaune pour le champ de foire  
2007-42 : Désignation d'un avocat  
2007-43 : Désignation d'un avocat  
2007-44 : Travaux de voirie  
2007-45 : Vérifications techniques équipements  
2007-46 : Contrat de cession pour une exposition photographique urbaine

## **POINT 08 : QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'en matière de transports urbains, des progrès notoires ont été obtenus avec l'extension de la ligne de bus jusqu'à la gare d'Oissel. Les horaires sont à finaliser. Le transport sera à la demande type Allo Bus.

Madame Sonia LEROY intervient concernant le tassement de nids de poule place Dany Renz et demande que les travaux soient effectués rapidement. Monsieur Daniel COURAGE rappelle qu'il y a beaucoup d'affaissements sur cette partie de la Commune.

En ce qui concerne la rue Pierre Curie, Monsieur Gérard BOUET intervient sur les récurrents problèmes de vitesse et notamment la dangerosité du virage à l'intersection avec la rue Antoine Lavoisier. Monsieur René DUREL précise que le problème est dû au refuge mal positionné

Monsieur Paul RACE demande à Monsieur le Maire des précisions sur l'état d'avancement du lotissement.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que tous les habitants de la 1<sup>ère</sup> tranche sont installés. Concernant l'éclairage public, le choix fait par la mairie des candélabres dépasse le budget prévu par la PFN, elle prendra donc à sa charge 4 candélabres.

Sur le plan financier, les habitants ont obtenu de ne pas payer de loyer tant que les problèmes afférents aux logements ne seraient pas résolus.

Concernant la 2<sup>ème</sup> tranche, 80 % des nouveaux arrivants seront des enfants de Tourvillais ou des personnes travaillant sur la zone commerciale.

Les logements qui seront libérés ont été réattribués.

La 2<sup>ème</sup> tranche devrait être livrée pour la fin de l'année. PFN ne se prononce pas sur les délais.

La rentrée scolaire se fera sur des effectifs légèrement supérieurs

Madame Sonia LEROY demande les causes de toutes les difficultés rencontrées.

Monsieur le Maire répond que la coordination n'a pas été bonne. PFN a donné les clés des logements non terminés bien que les familles étaient le plus souvent des jeunes couples avec des enfants en bas âge.

Monsieur Jean MARTIN prend la parole à son tour concernant le parking situé devant les commerçants du centre bourg et fait remarquer qu'il n'y a pas de bateau devant les places handicapées. Monsieur le Maire lui explique où se situe le bateau.

Monsieur Jean MARTIN demande également pourquoi il n'y a pas d'infirmière à l'école. Monsieur le Maire répond que les infirmières scolaires ne dépendent pas des effectifs communaux et que ce problème est national et non local.

Monsieur Jean MARTIN fait remarquer à ses collègues que l'entrée de l'école Louis Aragon est dégradée et demande à ce que des travaux de réfection soient engagés.

Monsieur Paul RACE intervient en précisant que l'état de l'entrée de l'école est le résultat du vandalisme récurrent devant l'école.

Madame Josiane POUILLARD prend la parole à son tour et informe ses collègues que comme chaque année, un plan canicule est préparé par les services communaux. Le cas échéant, les élus seront conviés à participer aux tournées de visite des personnes repérées étant en difficulté et/ou isolées.

#### **POINT 09 : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES**

Afin de permettre l'établissement de la liste des Jurés d'Assises 2008, les habitants suivants ont été tirés au sort par le Conseil Municipal,

AVENEL Richard

WIBAULT Didier

DUCLOS Emmanuel

PAVY épouse DESPREZ Nicole

LEFRANCOIS Cyril

QUÉRÉ Jean Pierre

La séance est levée à 22h00